

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2022 À 16 H 00

Rapport N° 40

COOPÉRATIVE DE MAI- PRÉSENTATION DU RAPPORT RELATIF AUX CONDITIONS D'EXÉCUTION DE
SERVICE PUBLIC POUR L'ANNÉE 2021

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le dix huit novembre, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 10 novembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Cécile LAPORTE, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Nicaise JOSEPH pouvoir à Lucas PEYRE, Fatima BISMIR pouvoir à Alexis BLONDEAU, Alparslan COSKUN pouvoir à Marianne MAXIMI, Diego LANDIVAR pouvoir à Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL pouvoir à Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE pouvoir à Pierre MIQUEL, Stanislas RENIE pouvoir à Eric FAIDY

Conseiller(e)s excusé(e)s :

Valérie BERNARD

Mme Christine DULAC ROUGERIE préside la séance et procède à l'appel.

M. le Maire arrive après la minute de silence en hommage à Mme PARIENTE et reprend la présidence de la séance avant la présentation de la question n°1.

Mme Sondès EL HAFIDHI arrive pendant le diaporama de la question n°3.

M. Alparslan COSKUN quitte la séance avant le vote de la question n°3 et donne pouvoir à Mme Marianne MAXIMI.

M. Diego LANDIVAR quitte la séance avant le vote de la question n°5 et donne pouvoir à Mme CHENNOUF-TERRASSE.

M. MAQUAIRE-BEAUSOLEIL quitte la séance avant le vote de la question n°7 et donne pouvoir à Mme Magali GALLAIS (fin du pouvoir donné par Mme Valérie BERNARD).

Rapport N° 40
COOPÉRATIVE DE MAI- PRÉSENTATION DU RAPPORT RELATIF AUX CONDITIONS D'EXÉCUTION DE
SERVICE PUBLIC POUR L'ANNÉE 2021

Le Code Général des Collectivités territoriales prévoit que le rapport d'activités produit chaque année par le délégataire sur les conditions d'exécution du service public doit être inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal. Il sera également soumis à l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux puis mis à la disposition du public.

Vous trouverez ci-dessous, une synthèse du rapport relatif à la gestion de la Coopérative de Mai (exercice 2021). Ce compte-rendu d'activité porte sur la deuxième année d'exploitation du contrat de délégation de service public signé le 17 juillet 2019 entre l'association Pop'Art et la Ville de Clermont-Ferrand pour 5 années (01/01/20-31/12/24).

Ce contrat définit des missions et des objectifs précis qui sont :

- La diffusion des musiques actuelles à travers une programmation d'artistes professionnels d'envergure nationale et internationale et le soutien aux esthétiques les plus fragiles, minoritaires, avant-gardistes.
- L'accompagnement des praticiens amateurs dans une démarche d'émulation et de développement personnel.
- L'accompagnement des artistes de la scène locale et des opérateurs débutant dans une logique de professionnalisation et de structuration de la filière musiques actuelles.
- L'encouragement d'initiatives locales en matière de promotion et de développement des musiques actuelles, et plus généralement, des cultures émergentes par l'accueil de projets artistiques innovants ou de projets culturels associatifs.
- L'action culturelle dans une logique de médiation, de sensibilisation aux différentes tendances artistiques, de conquête de nouveaux publics ainsi que de participation aux grands objectifs et projets culturels de la Ville.
- L'exploitation du bar et du vestiaire
- La location de salles pour l'organisation de spectacles.

A noter que l'année 2021 a de nouveau été marquée par la crise sanitaire de Covid-19 qui a impacté la Coopérative de mai et ses activités du fait des différentes restrictions sanitaires encore en vigueur (confinement, couvre-feu et jauges).

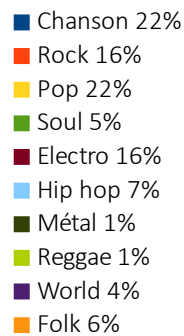
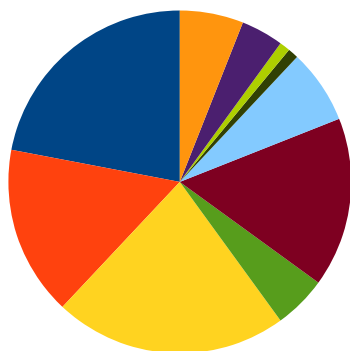
1. Mission de diffusion et de production de concerts

- 57 concerts produits directement par la Coopérative (contre 26 en 2020) représentant 17 712 spectateurs (contre 13 003 en 2020) dont 15 773 payants, 894 invités et 1 046 gratuits
- 15 concerts relevant du service public : 9 concerts « club » (21 de moins que l'objectif), 6 concerts « grande salle » (4 de moins que l'objectif) représentant 3 512 spectateurs
- 15 concerts ne relevant pas du service public : 4 concerts au « club » (+ de 20 € la place) et 11 concerts dans la « grande salle » (+ de 25 euros) représentant 10 860 spectateurs : Clara Luciani, David Hallyday, Gaël Faye...
- 27 concerts dans le cadre du nouveau projet « La Grande Evasion » avec des artistes locaux représentant 3 353 spectateurs
- 8 concerts produits par des programmeurs locaux dans le cadre du « partenariat local

associatif » : Battle Kingdome de Supreme Legacy, Baby Concert par l'ONA, concerts de jazz par Happy Bop...

- 11 concerts produits par des tiers : L.E.J, Danakil, Sinsemilia...
- Aucun concert « hors les murs » n'a pu se tenir en raison des contraintes sanitaires trop fortes notamment pour les petits lieux.
- Le festival Europavox s'est déroulé au stade Marcel-Michelin pour respecter les mesures de distanciation

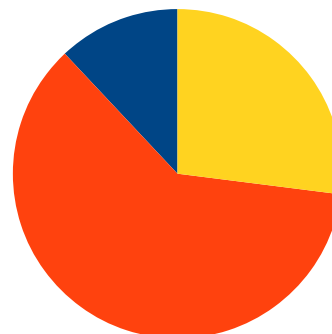
Répartition des styles musicaux



La Coopérative de Mai a maintenu ses efforts pour proposer des styles musicaux variés et a proposé de nouveaux styles (folk, métal, world et reggae)

En 2020, la crise sanitaire a conduit la Coopérative de Mai à proposer majoritairement des artistes locaux (75 % en 2020). En 2021, la Coopérative de Mai a pu proposer 61 % d'artistes d'envergure nationale.

Provenance géographique des artistes



En application du nouveau contrat de Délégation de Service Public entre la Ville de Clermont-Ferrand et la Coopérative de Mai, un certain nombre d'investissements concernant l'équipement scénique étaient prévus afin de remettre la salle à un niveau concurrentielle nationale. La Ville a procédé à ces investissements en 2020 (Changement du système de diffusion, des consoles, renouvellement du parc lumière et mise à niveau des réseaux scéniques) pour un montant total de 604 029 € HT. A ce titre, la Ville a perçu une subvention de 60 000 € du Centre National de la Musique et de 50 000 € du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes.

En complément, une étude de programmation a été confiée en novembre dernier au cabinet HEMIS afin de tendre à un établissement culturel plus ouvert sur le quartier, et plus en phase avec les nouveaux usages des publics avec une occupation plus régulière du parvis.

2. Mission d'accompagnement des pratiques amateurs et des acteurs locaux

- 27 artistes locaux programmés en 1ère partie ou plateau : Lipsync Challenge pour L.E.J, PHEME pour Lilly Wood & The Prick...
- 25 résidences de groupes locaux pour un total de 58 jours de répétitions et 11 journées de répétitions pour le projet « Grande Chorale de la Coopérative de Mai »
- 3 jours de Show-Case Club comprenant 18 groupes pour une fréquentation de 762 spectateurs
- 1 sortie d'album « L'Auvergnat chante Brassens à la Coopérative de Mai », reprise de 9 titres du chanteur par la scène locale clermontoise
- 13 groupes programmés sur des événements extérieurs (La Bourboule, Paris, Michelin Ladoux)
- 9 groupes ont bénéficié du soutien de la Coopérative pour la promotion de leur activité et leur communication (rédaction de biographies, accompagnement sur les réseaux sociaux, création graphique etc.)
- 17 groupes ont bénéficié d'un accompagnement technique (tournage clip, captation, enregistrement de titres...)
- 5 rencontres professionnelles pour accompagner les acteurs locaux sur différents thèmes (ex : droits d'auteurs, présentation de réseaux type Damier et Grand Bureau)
- 7 structures hébergées dans la « Pépinière de Mai » (Homework Production, Epic Tour, L'Épicerie de Nuit, FlowerCoast, Europavox, Bat Records, Elbump!)
- 9 structures domiciliées à la « Pépinière de Mai » (L'Autre Parleur, Festival Hippocampus, Black Owl, La Grande Chorale de la Coopérative de Mai, Looking for Medusa, Socoop, Volcano, Lacaz Asso et le Pavillon de Mai)

L'année 2021 a également permis la création d'un partenariat avec Le Damier afin de proposer un suivi plus précis des structures de la Pépinière de Mai via le recensement de leurs besoins (suivi comptable et administratif, droits d'auteurs etc.)

3. Mission de participation à la structuration du secteur

Les membres de la Coopérative de Mai participent aux divers rendez-vous professionnels nationaux, tels que les AG et CA du Damier, du Grand Bureau, au congrès du SMA...

4. Mission de soutien à la création

5 résidences-crédation : Indochine, Cali, Therapie Taxi, David Walters, et une résidence longue pour Robin & les Mamans du Congo, artiste thiernois associé au groupe de Congo Brazzaville (coproduction de La Coopérative de Mai, du label Lyonnais Jarring Effects, et de L'Institut Français de Congo Brazzaville)

5. L'action culturelle

- 10 événements gratuits : visites et temps de rencontre à l'occasion des Journées du Patrimoine, de la sortie du clip de Belfour aux Ambiances, d'un plateau radio avec Campus ou de temps de sensibilisation Dose le Son
- 2 événements à destination du jeune public : une session scolaire du « P'tit Serge » et une session famille
- 7 événements relevant de l'action sociale : concerts en prison, visites pour les scolaires (Lycée St Géraud d'Aurillac, collège du Pavin de Besse) et rencontres « Réfugier » en partenariat avec l'UCA

6. Autres activités

4 soirées Afterworks ont été organisées pour une fréquentation totale de 10 030 personnes.

L'association Six-Trois continue ses activités de réinsertion par l'apprentissage des métiers de la restauration, au sein des locaux de la Coopérative de Mai, moyennant une participation de 9 317, 81 € HT versée à l'association Pop'Art au titre des charges locatives. Elle bénéficie en échange de l'exclusivité pour les prestations de catering.

Les locations de salle pour des événements autres que musicaux permettent d'équilibrer une partie de l'activité de la salle et de tisser des liens avec le milieu des entreprises. En 2021, les salles ont été louées une seule fois pour un événement lié au rugby (contre 3 en 2020).

7. Redevances

Conformément à l'article 39 du contrat de DSP, la redevance est décomposée comme suit :

Redevance pour occupation du domaine public : 20 000 € HT (indexée sur l'IPC)

Redevance pour frais de contrôle : 2 000 € (indexée sur l'IPC)

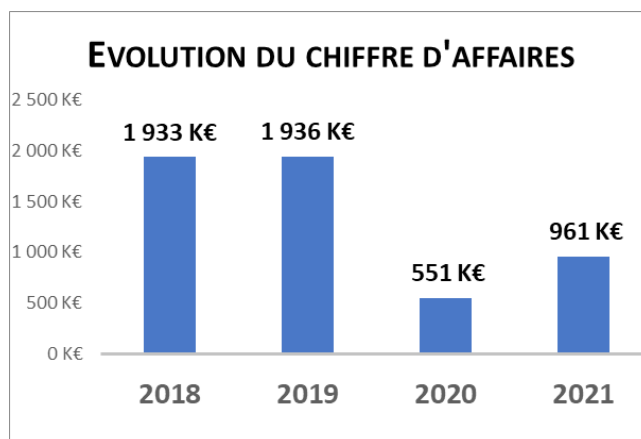
Redevance liée à l'exploitation : 0,30 % pour un CA inférieur à 1 500 000 €

0,20 % pour un CA supérieur à 1 500 000 €

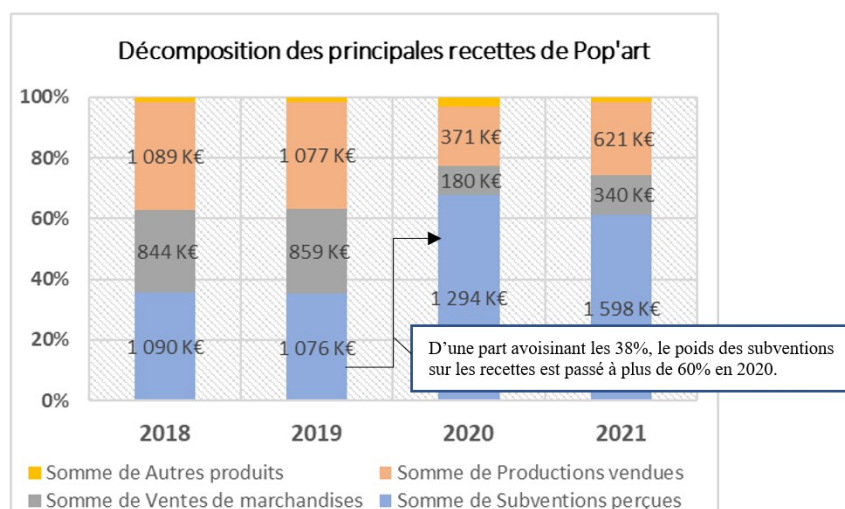
Soit une redevance due au titre de l'année 2021 de : **29 885 ,18 €**

8. Situation financière

Au même titre que l'année 2020, l'exercice 2021 a été fortement impacté par la pandémie durant le premier semestre. Si le chiffre d'affaires a augmenté, il reste deux fois moins élevé qu'en 2019.



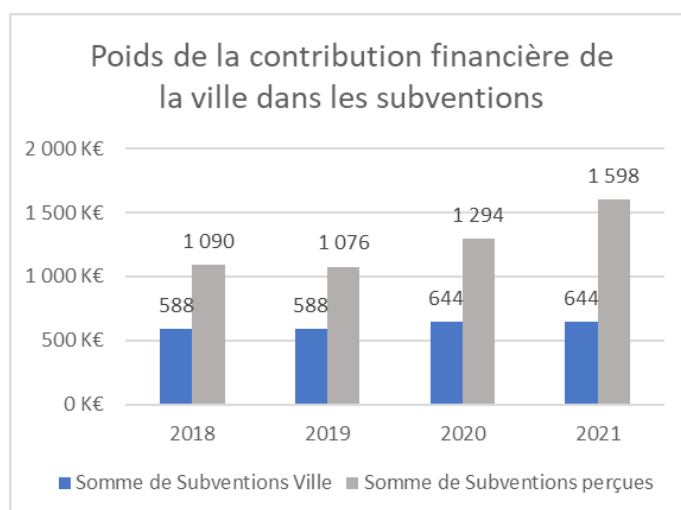
Cette baisse d'activité a néanmoins pu être maîtrisée grâce au maintien des subventions et à une maîtrise des charges générales.



Sur les 1 598K€ de subventions en 2021, la contribution de la Ville s'élève à environ 644K€ HT (610k € HT au titre de la compensation des missions de service public et 33 750 € HT de subvention relative à la location du parc). La Ville n'a pas été sollicitée par l'association pour supporter l'impact financier lié à la crise sanitaire, l'effort de compensation des pertes de recettes ayant été assumé par le Fonds de sauvegarde du Centre National de la Musique (100 000 €), le Fonds de solidarité de l'État (240 089 €), les exonérations de l'URSSAF (51 651 €) et l'indemnisation de l'activité partielle à hauteur de 54 533 €.

Par ailleurs, la Coopérative de Mai bénéficie des financements publics suivants :

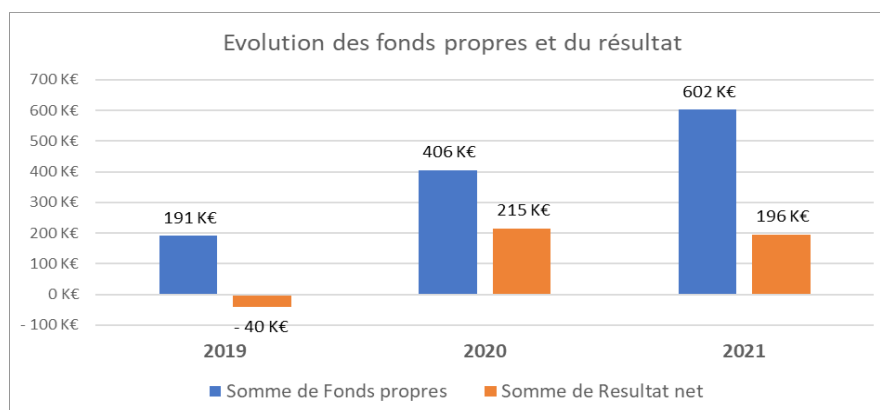
- DRAC Auvergne 185 000 €
- Conseil Régional 80 000 €
- Conseil Départemental 62 000 €
- Clermont Auvergne Métropole 120 000 €



Grâce aux aides publiques, la Coopérative de Mai a dégagé un résultat net positif de 196K€ en 2021 et de 215K€ en 2020, des performances largement supérieures à 2018 et 2019 qui ont permis à l'association de renforcer sa structure financière.

En 2021, les fonds propres s'élevèrent à 602K€, soit un poids sur le total du bilan de 28%. L'endettement financier de l'association reste mesuré.

Enfin, aucun problème sur la liquidité n'a été identifié. La trésorerie a profité du fort rebond des résultats et l'absence d'investissements majeurs pour se renforcer et atteindre 1 652K€ en décembre 2021 (contre 1 026K€ en 2020 et 501K€ en 2019).



Le rapport d'activité 2021 fait état pour l'année 2022 de perspectives d'activité encourageantes avec une reprise d'activité à un niveau « normal ». Cette reprise devrait s'accompagner d'une augmentation du chiffre d'affaires, mais également d'une diminution de la rentabilité et de la trésorerie pour financer la relance de l'activité.

Enfin, la Coopérative de Mai a 2 mécènes : la Fondation Michelin (30 000 €), la Banque Populaire (15 000 €).

Les annexes du présent rapport ont été transmises par voie dématérialisée.

Le Conseil municipal prend acte de cette information.

TOTAL VOTANTS :	0	=	47 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	0	=	Pour : 0	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe déléguée



Isabelle LAVEST